

Compte rendu – Atelier IAP2

Conférence Décision Montréal 2006

Titre de l'atelier :	Parole aux participants
Organisateur :	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Responsables :	William J. Cosgrove Jean-Sébastien Fillion Sophie Hamel-Dufour
<u>Animation :</u>	Michel Germain Claudette Journault
Date :	Le 14 novembre 2006 après-midi

L'atelier

Résumé

Artisan central de la participation publique, le participant n'a pourtant que rarement l'occasion de partager son expérience. L'atelier *Parole aux participants* a mis en présence deux panels. Un premier panel était composé de participants dont le témoignage a lancé les échanges. Le second panel, constitué d'un décideur, d'une universitaire, d'un praticien québécois et d'un praticien étranger, a réagi aux divers points de vue et expériences présentées.

Cet atelier avait pour objectif principal de favoriser la compréhension du rôle des différents acteurs de la participation publique. L'atelier s'est déroulé en français avec un service de traduction simultanée.

Thèmes

Quels sont les avantages et les limites de la participation publique ?

La participation publique : information ou participation ?

Quels sont les résultats de la participation publique ?

Quelles sont les avenues pour optimiser la participation du public ?

Objectifs d'apprentissage

- 1) Acquisition ou consolidation de connaissances : L'expérience de la participation vue par les participants.
 - Moyen : Témoignages.
 - 2) Sensibilisation : Compréhension des rôles des différents acteurs dans un contexte de participation publique.
 - Moyen : Mise en commun des points de vue.
 - 3) Vie citoyenne active : Favoriser le renouvellement de l'expérience de participation.
 - Moyen : Identification des retombées positives et négatives de l'expérience.
 - 4) Application des connaissances acquises ou consolidées : Réappropriation par le décideur, les praticiens et l'universitaire des opinions et des suggestions énoncées par les participants.
 - Moyen : Transmission du bilan de l'atelier.
-

Les idées-clé présentées par les participants de l'atelier

1. Déterminer le moment opportun de la consultation du public dans l'élaboration d'un projet pour optimiser la diffusion de l'information et susciter l'intérêt du public.
2. Connaître les retombées de sa participation.
3. Penser autrement la participation publique pour favoriser la participation des jeunes.
4. Faciliter l'accès à l'information. Mettre en place les outils favorisant la participation.
5. Élargir la consultation publique aux programmes et aux politiques.
6. Assurer la flexibilité des processus, mais conserver les mêmes règles tout au long de la consultation.

Les présentations

1. Vincent Ranger

Vincent Ranger est président du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) depuis juin 2005. Le FJÎM participe à de nombreuses consultations auprès des instances régionales, notamment à la Ville de Montréal. Il intervient aussi auprès du gouvernement du Québec. La dernière consultation publique à laquelle le FJÎM a participé remonte à la Commission spéciale sur la loi électorale (CSLE).

Présentation

En quelques mots, l'objectif du FJÎM est de bâtir des consensus entre les organismes jeunesse de la région de Montréal et de représenter ces positions. Le rôle du FJÎM consiste également à assister ces organismes à structurer leur participation afin d'intervenir sur diverses tribunes publiques.

Pour le FJÎM, la consultation publique constitue un moyen de stimuler le questionnement chez les jeunes. En prenant part à des consultations publiques, les jeunes s'informent, identifient les enjeux essentiels et développent un intérêt pour ces questions. Une bonne structure de consultation publique permet d'abord aux participants de s'informer avant d'être entendus. Le défi consiste à cerner les enjeux puis à en extraire une opinion structurée. Ces opinions constituent un complément à l'information dont dispose un décideur pour l'éclairer. La consultation publique revêt donc une utilité pédagogique et décisionnelle.

Donnons comme exemple la Commission parlementaire spéciale sur la Loi électorale qui avait pour objectif la réforme du mode de scrutin au Québec. L'exercice était ouvert à tous. Cette consultation devait favoriser un débat ouvert et accessible, où les élus seraient en contact direct avec les citoyens. Dans les faits, la participation n'était pas si évidente. La salle où siégeait la commission était immense. Certaines personnes se sentaient intimidées à l'idée d'intervenir devant des élus. Les participants ne disposaient que de quatre minutes pour exposer leur point de vue puis échanger avec les membres de la commission. Ultimement, cette bonne volonté ne s'est pas traduite par les résultats auxquels nous nous attendions : les conclusions reflétaient les compromis qu'ont dû faire chacun des trois partis politiques qui étaient impliqués dans cette commission parlementaire.

2. Hélène Boutin

Coiffeuse depuis 27 ans dans le quartier Saint-Sacrement à Québec, Madame Hélène Boutin a été présidente du Conseil de quartier Saint-Sacrement durant quatre ans. Depuis bientôt quatre ans, elle est présidente de l'Association des gens d'affaires du même quartier, et depuis deux ans, elle siège au conseil d'administration de la caisse populaire de Bellevue de Québec.

Présentation

Madame Boutin a acquis son expérience en consultation publique en dirigeant des consultations de quartier. Les conseils de quartiers offrent aux citoyens une tribune publique à l'intérieur d'un processus décisionnel relativement court. Pour constater l'importance des conseils de quartier, 97 % des recommandations de l'an dernier ont été adoptées par les instances municipales. L'implication des citoyens en participation publique, par l'entremise des recommandations du conseil de quartier, contribue directement à la décision finale.

Les responsables des conseils de quartier s'efforcent de diffuser une information claire et précise sur les projets afin de susciter la participation citoyenne. Leur rôle consiste à sensibiliser les citoyens à l'importance que revêtent leurs positions et leurs propositions pour le décideur. Après tout, les audiences constituent un pas vers une saine démocratie puisqu'elles offrent aux citoyens la possibilité d'exercer un certain contrôle afin de rendre les projets plus acceptables.

Il est important que les citoyens prennent part à un processus dans lequel les responsables de la consultation demeurent en tout temps neutres et indépendants. Ces qualités sont d'autant plus essentielles lorsque les participants, généralement touchés par les projets, se laissent emporter par leurs émotions. L'exercice de consultation publique permet non seulement aux citoyens de s'informer sur un projet et d'en connaître les avantages et les inconvénients mais constitue aussi un forum où tous les points de vue sont entendus. En réalité, l'audience outille les citoyens à reconnaître les enjeux et elle permet de comprendre et d'identifier leurs besoins.

3. John Burcombe

M. Burcombe est l'un des membres-fondateurs qui ont lancé le Mouvement Au Courant en 1989. Depuis, il a participé à une cinquantaine d'audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en poursuivant le but du groupe de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

Présentation

L'évaluation environnementale au Québec prend en compte les aspects biophysique, social, économique et culturel d'un projet. La participation publique est nécessaire pour réaliser une évaluation environnementale juste, laquelle constitue un outil d'aide à la décision. Pour cette raison, la participation publique devrait faire partie intégrante de toute évaluation environnementale afin d'informer adéquatement les citoyens pour qu'ils prennent position et influencent la décision finale qui sera prise par les instances compétentes.

En théorie, l'évaluation stratégique au Québec vise les politiques, les programmes et les plans. En réalité, des évaluations génériques ont été réalisées sur des sujets chauds comme les déchets, l'eau et la production porcine. L'examen systématique des politiques, des programmes et des plans se fait toujours attendre, même si des recommandations en ce sens ont été faites depuis longtemps.

On distingue deux niveaux de projets au Québec : les projets d'envergure et les projets plus petits. Les projets d'envergure sont évalués par le BAPE. Les petits projets, quant à eux, sont seulement examinés par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Si ces projets sont susceptibles d'avoir un impact sur le milieu biophysique, leurs promoteurs doivent obtenir un certificat d'autorisation, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. Par conséquent, l'implication du public pour l'évaluation de projets de moindre ampleur est inexistante. La liste des demandes de certificat d'autorisation pour ces projets est certes disponible en ligne dans le site du Ministère, mais il s'agit d'une façon de faire qui est récente. Cependant, pour consulter les documents soumis par le promoteur d'un petit projet, une demande d'accès à l'information doit être formulée. Or, le promoteur peut contester cette demande. Dans ce cas, un long processus quasi-juridique s'enclenche afin de déterminer si l'objection de divulguer l'information est fondée. Pendant ce temps, l'examen du projet se poursuit au

Ministère, si bien que le certificat d'autorisation peut être accordé avant qu'une décision concernant la demande d'accès à l'information soit rendue. Il est illogique que l'information sur de tels projets demeure confidentielle. En comparaison, l'étude d'impact d'un projet d'envergure est automatiquement rendue publique.

En conclusion, la participation du public dans l'évaluation environnementale au Québec est toujours déficiente. Il est nécessaire de modifier la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour permettre aux citoyens d'obtenir une information large et accessible. Il en va de la liberté démocratique des citoyens.

4. Laurence Bherer

Professeure à l'Université de Montréal, Laurence Bherer s'intéresse à la démocratie participative à l'échelle municipale. Elle a notamment publié *Le cheminement du projet de conseils de quartier à Québec (1965-2006)* et *Les promesses ambiguës de la démocratie participative* dans les revues *Politique et Sociétés* et *Éthique publique*. Elle participe également à l'Observatoire sur la démocratie municipale de la Ville de Québec.

Présentation

La consultation publique se trouve actuellement en mode d'expérimentation car elle est relativement nouvelle. Ses institutions sont fragiles et il faut s'assurer de sa pérennité. On n'a qu'à se référer à la démocratie représentative et au temps nécessaire qui a été requis pour stabiliser ses institutions pour mieux comprendre le contexte dans lequel la consultation publique s'inscrit actuellement.

Contrairement au vote, dont l'exercice est quantitatif et décisionnel, la participation publique ne repose pas sur une question de nombre. Elle est plutôt qualitative et généralement non décisionnelle. La participation publique constitue une formulation d'opinions collectives. Elle assure la transparence des positions tout en permettant d'exposer des positions contradictoires devant les autres participants. Au point de départ d'une consultation publique, une grande variété de positions est présentée ; à l'issue, il en résulte une nouvelle position, enrichie des positions initiales.

Il existe trois positions en participation publique : le citoyen, l'expert et le politicien. Ces positions sont toutes trois égales. Le débat ne peut être limité qu'aux seuls experts ; il doit être ouvert et accessible à tous. La participation publique est coûteuse pour tous les acteurs qui y sont impliqués en

comparaison avec le vote, pour lequel le mode de participation consiste à déposer son bulletin de vote. En ce sens, il est d'abord nécessaire de mobiliser les gens et d'organiser la participation, tout en conservant les mêmes règles du début à la fin.

On assiste actuellement à une démocratisation de l'espace municipal. Cependant, on impose aux municipalités la responsabilité de réaliser des consultations publiques sans toutefois leur fournir les outils nécessaires. Les municipalités sont alors laissées à elles-mêmes et leurs initiatives ne sont pas encouragées.

5. Suzie Dubois

Madame Susie Dubois est maire de la municipalité de Rougemont et préfet de la MRC¹ de Rouville (Québec). Maire depuis 2000 et préfet suppléant de la MRC de Rouville de 2001 à 2005 puis préfet depuis 2005, elle possède différentes expériences de participation ou d'animation d'assemblées publiques principalement en matière d'aménagement du territoire. Elle a participé, à titre de membre de la commission, à trois assemblées publiques de consultation pour l'implantation d'élevages porcins sur le territoire de la MRC, dont deux à titre de présidente en 2006. La dernière assemblée publique s'est tenue le 13 novembre 2006, la veille du présent atelier.

Présentation

Les MRC sont tenues de consulter la population pour tout projet touchant à l'implantation d'élevage porcin. Toutefois, elles n'ont aucun pouvoir décisionnel sur les étapes en amont de cette consultation. De plus, ces consultations constituent plus des séances d'information que des séances de consultation.

Cette étape de consultation arrive trop tard dans le processus, alors que l'exploitant a déjà reçu son certificat d'autorisation du gouvernement. Ainsi, durant les assemblées de consultation, les citoyens sont informés que le projet a été autorisé. Ils sont alors contraints de se limiter à proposer uniquement des mesures d'atténuation. Ces mesures pourraient être convenues par un conseil municipal en consultation avec ses experts sans tenir des assemblées de consultation publique. Un sentiment de frustration est palpable chez les

1. Municipalité régionale de comté. Au Québec, territoire regroupant des municipalités et, dans certains cas, des territoires non organisés, sur lequel s'exerce une autorité fixée par une loi d'application générale.

participants, eux qui voudraient plutôt faire le procès de l'élevage porcin au Québec. Il serait préférable pour eux qu'ils s'adressent à leurs élus provinciaux, plus à même de répondre à leurs attentes sur ce sujet, plutôt qu'aux élus municipaux.

Malheureusement, le mandat légal de consultation revient aux élus municipaux. Ceux-ci n'ont ni les moyens ni l'expérience pour tenir de telles assemblées. Lors des assemblées publiques, les participants soulèvent des craintes qui sont fondées ou non. Malheureusement, il est impossible pour les élus de distinguer une information exacte d'une information erronée, car ils ne sont pas outillés pour le faire.

Afin d'éviter de telles situations, les certificats d'autorisation devraient être accordés à l'exploitant après les consultations publiques. Également, les membres de la commission de consultation devraient détenir un pouvoir décisionnel ou du moins un pouvoir réel d'influence. Le BAPE par exemple, à défaut d'avoir un réel pouvoir décisionnel, possède un pouvoir d'influence. En outre, les documents traitant d'un projet devraient être disponibles suffisamment longtemps avant la tenue de la consultation. Lorsque les gens disposent de suffisamment de temps pour prendre connaissance des enjeux, leurs interventions sont de meilleure qualité. De plus, il serait préférable que les consultations soient réparties sur plus d'une seule soirée ou d'une seule demi-journée, afin de permettre aux participants et aux élus de prendre connaissance de toute l'information disponible.

Parfois, il est décevant de voir que le niveau de participation de la population est très faible, mais la participation publique constitue un apport extérieur des gens qui est indispensable. Elle permet aux participants d'exercer une influence sur la décision finale en proposant des solutions concrètes pour permettre aux décideurs d'acquérir de nouveaux éléments qui sont nécessaires à leur prise de décision.

6. Nicolas Gagnon

À titre d'aménagiste du territoire pour la MRC de Rivière-du-Loup, M. Nicolas Gagnon doit régulièrement organiser des consultations publiques sur des documents de planification divers ou des règlements d'urbanisme. Récemment, il a participé, à titre de personne-ressource, aux travaux du BAPE sur un projet de port méthanier et un projet de parc éolien tous deux situés dans la MRC.

Présentation

En tant qu'aménagiste à la MRC de Rivière-du-Loup (Québec), M. Gagnon a eu à tenir plusieurs consultations publiques, tant sur des plans d'urbanisme municipaux ou pour le schéma d'aménagement et de développement de la MRC que sur l'implantation d'élevage porcin. Sa présentation complète celle de Mme Dubois, puisqu'ils travaillent dans le même domaine.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* québécoise étant très procédurale, elle rend obligatoires de nombreuses consultations publiques en matière d'aménagement du territoire. Cependant, ces consultations publiques portent sur des éléments qui sont souvent planifiés dans un horizon à long terme et peuvent paraître abstraits. La population se sent alors moins concernée, car il s'en dégage une impression que leur environnement ne subira que peu d'impacts. Une bonne illustration est la tenue d'assemblées publiques devant des salles vides, même si des avis de consultation avaient été publiés dans les journaux locaux. Il est alors permis de se questionner sur l'efficacité du processus de consultation publique tel que prévu par la Loi. Dans les faits, les MRC sont souvent contraintes d'informer, de consulter et de décider durant la même assemblée, qui ne dure que quelques heures. Et lorsqu'il y a intérêt de la part des citoyens, est-ce qu'un processus aussi bref est utile ?

Deux projets d'envergure ont fait l'objet d'un examen public par le BAPE en même temps, sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Il s'agit d'un projet de port méthanier et d'un projet de parc éolien. Ces deux consultations du public, qui se sont déroulées de manière parallèle, ont révélé toute l'importance du processus d'examen public. Au point de départ, les perceptions à l'égard des deux projets étaient opposées. D'un côté, le projet de port méthanier était peu populaire et soulevait la méfiance du public, alors que le projet de parc éolien recueillait un plus grand capital de sympathie. Les deux promoteurs ont adopté des stratégies différentes quant à la participation du public. Le promoteur du port méthanier a travaillé dans une approche de participation en continu ; il n'a pas attendu la consultation publique du BAPE pour agir. Pendant un an, il a informé la population locale et a constitué un comité de travail. Son équipe est arrivée très bien préparée pour l'audience publique du BAPE et a été en mesure de répondre aux questions du public, ce qui a permis de désamorcer une partie des craintes soulevées.

À la différence, le promoteur du parc éolien étant très confiant pour son projet, parce que l'énergie verte suscite généralement peu d'opposition, n'a pas consulté la population locale avant l'audience publique du BAPE. Ses réponses évasives et les nombreuses modifications qui ont eu lieu tout au long des travaux de la commission du BAPE ont entraîné l'effet inverse de ce qui s'était passé dans le cas du port méthanier : le promoteur a été mal reçu par la population. Dans ce cas précis, la consultation publique a occasionné une

opposition plus marquée de la part du public, en plus du rapport du BAPE qui a été très sévère à l'endroit du promoteur et de ses relations avec les populations locales. Cette expérience a bien démontré les avantages d'échelonner la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet plutôt que d'y recourir en bout de parcours.

7. Philippe Marzolf

Philippe Marzolf est vice-président de la Commission nationale du débat public en France depuis 2002. Auparavant, il a été délégué de l'Association Orée, association pour le partenariat entre les entreprises, les collectivités et les associations dans le domaine de l'environnement, pendant 10 ans. Il a également été chargé de mission au cabinet du Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour organiser le débat national sur les risques industriels à la suite de l'explosion d'une usine de produits chimiques à Toulouse en 2001. Enfin, il a été président du Comité des usagers de l'Institut français de l'environnement.

Présentation

Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) est depuis février 2002 une autorité administrative indépendante, chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des grands projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national ayant de forts enjeux socio-économiques ou des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

La participation du public peut prendre la forme d'un débat public. Il se déroule en amont de la décision, est d'une durée de quatre mois et porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques d'un projet. Des commissions particulières sont mises sur pied et organisent ces débats publics en toute indépendance du maître d'ouvrage (communément appelé le promoteur au Québec) et des acteurs et en toute neutralité car elles ne se prononcent pas sur le fond. Elles ont un rôle de facilitateur et de mémoire du débat en produisant un compte rendu et un bilan dans les deux mois suivant le terme du débat. La CNDP respecte quatre grands principes :

- la transparence : tout doit être mis sur la table et rendu public ;
- l'équivalence : toute personne concernée peut s'exprimer ;
- l'argumentation : expression argumentée pour un débat constructif;
- la symétrie : même moyen de diffusion de l'information des maîtres d'ouvrage et des autres acteurs grâce aux cahiers d'acteurs.

Après plus de 25 débats publics en quatre ans, nous pouvons tirer les premiers enseignements. Tout d'abord, il nous faut noter l'importance du choix du moment pour la tenue du débat public. Ce débat doit être réalisé en amont pour permettre de débattre de l'opportunité même du projet. Il doit se tenir ni trop tard avec un projet trop avancé et une décision prise formellement ou de fait, ni trop tôt sans suffisamment d'études et de réflexion. En deuxième lieu, soulignons le rôle clé d'un tiers garant indépendant et neutre permettant des débats plus ouverts et transparents. Cela se traduit par une plus grande confiance du public dans le processus et en même temps une incitation pour le maître d'ouvrage d'être à l'écoute. La présence du tiers neutre favorise l'ouverture et le dialogue, éléments nécessaires pour un débat constructif. Une fois le débat terminé, il importe que le décideur prenne en considération et en compte ce qui s'y est dit. Nous pouvons noter que des projets ont été complètement modifiés alors que certains s'en sont trouvés améliorés et d'autres sont demeurés inchangés, mais avec une prise en compte de certains impacts identifiés. En ce sens, une pédagogie est nécessaire auprès des élus et décideurs afin qu'ils respectent le rôle du débat et qu'ils ne considèrent pas la démocratie participative comme concurrente de la démocratie représentative, mais bien comme étant complémentaire. Afin de créer un dialogue et un lien social au sujet de la gouvernance d'un projet, la participation du public doit être continue tout au long de l'élaboration du projet. Enfin, nous remarquons qu'il y a une demande récurrente pour débattre des problématiques et des politiques générales et non pas seulement des projets.

Compte rendu des plénières

Nous présentons ici les interventions du public ayant assisté à l'atelier en réaction aux présentations des sept participants.

LA PARTICIPATION PUBLIQUE ET LES JEUNES

- 1) Les jeunes s'attendent à avoir de l'empathie de la part des décideurs. Mais parfois ils réalisent qu'ils ne sont pas écoutés.**
(intervention du public)

M. Ranger : Certains jeunes ont parfois l'impression que, parce qu'on n'a pas retenu leurs idées lors d'une consultation publique, leur participation n'a rien donné. Le citoyen doit avoir l'impression que sa participation a une incidence sur la décision.

2) Comment intéresser les jeunes à la participation publique ou intéresser la population à des sujets d'ordre général ? (intervention du public)

M^{me} Boutin : Il est vrai que les gens concernés participent. Il est nécessaire de toucher les gens et de leur démontrer qu'ils ont un intérêt à participer. Un projet bien défini et clairement expliqué facilite sa compréhension et incite à la participation.

M. Ranger : Bien qu'il y ait un cynisme des jeunes par rapport à la politique, ils ne sont toutefois pas fondamentalement désintéressés. Il y a mouvance des jeunes des assemblées traditionnelles vers des assemblées plus informelles et il faut prendre la voie de l'apprentissage afin de les sensibiliser. Notre organisation s'attarde à faire ressortir l'impact qu'a la consultation publique sur la décision. Il faut démontrer aux jeunes l'utilité de leur intervention. Par exemple, nous sensibilisons les jeunes dans les écoles secondaires au vote, avant qu'ils atteignent l'âge légal de voter. Nous leur démontrons les retombées et l'importance d'aller voter. Les jeunes ont un réel intérêt quand les enjeux leur sont expliqués. Nous pouvons affirmer que les enjeux concrets les intéressent plus que les enjeux généraux. D'ailleurs, l'âge importe peu en participation publique. C'est le discours que les gens tiennent qui est important.

M^{me} Bherer : Les jeunes sont impliqués dans d'autres domaines. Ils choisissent d'autres voies de participation. Leur mobilité physique fait en sorte qu'ils tiennent des réunions informelles. Il est important de mettre en place des outils pour faciliter la participation des gens non habitués à participer. Par exemple, la Ville de Québec met à la disposition des gens des agents de consultation pour les aider à mettre leurs idées et leurs opinions sur papier.

3) J'ai assisté à la consultation publique sur la construction du nouveau stade pour les Alouettes. Le football devrait intéresser les jeunes. Pourtant, la salle était remplie de personnes beaucoup plus âgées que moi. J'avais des choses à dire, mais je ne suis pas intervenue car je n'y voyais pas ma place. C'était beaucoup trop formel. Je me suis demandée ce que je faisais à cet endroit. Les moyens actuels de participation publique ne sont peut-être pas appropriés pour les jeunes ou ils les intimident. Je crois que les jeunes de ma génération seraient interpellés par d'autres tribunes comme les forums jeunesse, l'Internet, les tables rondes et les blogues. Pour ma part, je m'implique en alimentant mon blogue et en rédigeant des lettres d'opinion que j'envoie aux journaux. (intervention du public)

DÉPASSER LES REVENDICATIONS POUR ALLER VERS LA CONCERTATION
--

- 1) **Les gens n'ont pas l'habitude d'être consultés. Ils font jouer leur cassette de revendications alors que d'autres personnes font jouer leur cassette de décision qu'ils sont contraints de prendre. Comment aller plus loin, comment s'écouter mutuellement les uns les autres ? Comme laisser tomber les paradigmes et travailler à trouver une solution concrète ? (intervention du public)**

M. Burcombe : Lors d'audiences publiques du BAPE, certaines personnes rédigent leur mémoire avant même que la première partie de l'audience ne débute. La première partie est réservée aux questions, alors que la deuxième partie permet aux gens de donner leur opinion sur un projet. La première partie permet aux gens de s'ouvrir sur les autres et sur de la nouvelle information. Une telle ouverture ne peut qu'être bénéfique pour tous les participants. Il est important de mettre les participants à l'aise et de leur allouer suffisamment de temps pour qu'ils s'informent bien. Récolter l'information, partager des points de vue entre participants et donner son opinion sont toutes des étapes qui nécessitent beaucoup de temps.

M^{me} Boutin : Il existe chez les gens une crainte du changement. Certains participants s'arrêtent à leur argumentaire sans se donner la peine de bien saisir les enjeux d'un projet. Un projet bien expliqué permet aux participants d'en identifier adéquatement les enjeux.

M. Ranger : Tout dépend du mode de consultation. Certaines structures de consultation font en sorte que les discussions ne sont pas possibles. Dans certaines consultations, où les intervenants sont interpellés les uns après les autres, les réels échanges ne sont pas possibles. Lorsque c'est possible, les discussions qui favorisent la mise en commun de points de vue permettent de sortir du modèle du message préfabriqué telle une cassette de revendications.

Ultimement, ce qui compte, c'est l'argumentaire qui est développé par un participant. Il lui permet de sortir son épingle du jeu et de se distinguer.

M. Marszolf : En France, on aime dire que les participants passent du slogan à l'argumentation. En réalité, il ne faut pas toujours voir les slogans comme une mauvaise chose. Ils ont leur place à un certain moment dans le débat. Bien souvent, les arguments sont développés après que les slogans aient été lancés.

- 2) **Pourquoi seulement les gens en défaveur d'un projet semblent avoir un intérêt à participer ? Pourquoi ceux qui sont en faveur d'un projet ne se manifestent-ils pas ?** (intervention du public)

M^{me} Boutin : Il faut reconnaître la bonne foi des gens. Les gens qui s'opposent à un projet sont bien souvent, inquiets. Ils participent pour sensibiliser le promoteur et les décideurs à leurs préoccupations.

M^{me} Bherer : Au Québec, le milieu des affaires tente de décrédibiliser la participation publique en la présentant comme un exercice nous contraignant à l'immobilisme. Elle est essentielle : pour certaines personnes, la participation publique est la seule façon possible d'intervenir et d'être entendus. À mon avis, la participation publique existe plutôt pour éveiller les esprits.

M. Gagnon : Lors des audiences publiques du BAPE, le promoteur a 50 % du temps de parole. Il ne sera évidemment pas contre son projet. En participation publique, le poids des intervenants (ce qu'il ou qui ils représentent) et l'argumentaire sont pris en compte. L'argumentaire est plus important, car avoir raison, c'est avoir raison, peu importe le niveau de représentativité. Il est nécessaire d'en arriver à des compromis de part et d'autre pour obtenir des résultats.

LES LIMITES, LE CADRE ET LA QUALITÉ DE L'INFORMATION POUR UNE PARTICIPATION
--

- 1) **Comment continuer de participer lorsqu'on connaît les limites de notre participation comme agent de changement?** (intervention du public)

M. Burcombe : Les enjeux qui nous touchent nous poussent à continuer de participer. La consultation publique permet de discuter des enjeux et notre participation vise à encourager les autres à participer également.

- 2) **Qu'est-ce qu'une bonne information ?** (intervention du public)

M^{me} Boutin : Tout est dans la façon de présenter le dossier. L'information doit être claire et compréhensible pour qu'on identifie facilement les enjeux de même que les avantages et les désavantages.

M. Ranger : Il est important que les enjeux soient clairement identifiés. L'information ne doit pas être cachée. Les gens doivent disposer de suffisamment de temps pour prendre connaissance du dossier, car une participation exige beaucoup de préparation. Pour planifier la consultation publique, l'information doit être disponible aux bonnes étapes.

M. Burcombe : L'attitude d'un promoteur nuit ou encourage la participation publique. Certains promoteurs retiennent parfois l'information. Ils ne la communiquent qu'au compte-gouttes, uniquement en réponse à une question : si la question n'est jamais posée, l'information ne sera jamais divulguée. Il est bénéfique pour la bonne compréhension de tous de trouver un moyen d'obtenir toute l'information nécessaire à propos d'un dossier.

LA PARTICIPATION PUBLIQUE SELON LES CONTEXTES CULTURELS
--

Quels sont les expériences et les résultats de participation publique avec les communautés culturelles en France ? (intervention du public)

M. Philippe Marzolf : En France, nous nous basons sur le principe de la République, selon lequel nous sommes tous égaux. Cette approche favorise l'inclusion sociale. Cependant, on ne cherche pas la représentativité lors des consultations.

DES PISTES POUR OPTIMISER LA PARTICIPATION PUBLIQUE
--

1) Comment optimiser la participation publique ? À quel moment doit-on faire appel à la participation publique ? À quelle étape doit-on l'intégrer ? (intervention du public)

M. Burcombe : Il faut permettre que la participation publique se tienne plus en amont qu'actuellement. Par exemple, il est préférable de discuter d'un plan de transport plutôt que d'un projet d'autoroute. Vient un moment où il est trop tard et il devient alors difficile de changer les choses. On n'a alors d'autre choix que de réagir plutôt que d'être proactif ou constructif. Dans un autre ordre d'idées, lorsque le processus de participation publique est trop long, on risque de perdre beaucoup de joueurs. Également, lorsqu'un processus de participation publique est trop en amont, les balises ne sont pas assez concrètes pour les participants. Ils ne voient pas les conséquences d'opter pour une orientation plutôt qu'une autre.